



! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Fast-Bond
Code-Nr. 133090

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Conditions d'utilisation recommandées

Adhésifs et scellants monocomposants, durablement élastique
Le produit est prévu seulement pour l'industriel/à usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0, Fax +49(0)251 / 9322 - 244
E-Mail : msds@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements Produktsicherheit / Product-Safety-Department
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0
E-mail (personne compétente):
msds@weicon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Fabricant WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

| Classes de risques et catégories des risques | Consignes en cas de danger | Méthode de classification |
|--|----------------------------|---------------------------|
| Resp. Sens. 1 | H334 | |
| Skin Sens. 1 | H317 | |
| Carc. 2 | H351 | |

Consignes en cas de danger

| | |
|------|---|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS08

Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

| | |
|------|---|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |

Consignes de sécurité

| | |
|-------------|---|
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P202 | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. |
| P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P272 | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. |
| P281 | Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
| P285 | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. |
| P302 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P304 + P341 | EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P308 + P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. |
| P332 + P313 | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| P342 + P311 | En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P363 | Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans. |

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

polyméthylène polyphénylisocyanate (-)

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ce produit ne peut pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Indications diverses

Remarque

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

non applicable

3.2. Mélanges**Composants dangereux**

| CAS No | EC No | Désignation | [% en poids] | Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS] |
|-----------|-------|---------------------------------------|--------------|--|
| 9016-87-9 | | polymethylenpolyphenylisocyanat (-) | 1 - 10 | Carc. 2, H351 / Acute Tox 4, H332 / STOT RE 2, H373 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335 / Skin Irrt. 2, H315 / Resp. Sens. 1, H334 / Skin Sens. 1, H317 |

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyen d'extinction****Agents d'extinction appropriés**

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Vapeurs nitreuses (NOx)

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Acide chlorhydrique (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

! SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

! SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

! Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Mesures générales de protection

Éviter d'inspirer les vapeurs.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Nettoyer complètement après le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Observer les règles générales de protection contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger contre les étincelles et le feu.

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée : température ambiante

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Voir paragraphe 1.2

! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Remarques complémentaires**

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

8.2. Contrôle de l'exposition**Protection respiratoire**

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Protection des mains

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc fluor; 0,7mm; 480min; 60min;

! Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

Vêtements de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****aspect**

pâteux

Couleur

beige clair

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|---------------------------|---------------|-------------|---|---------|----------|
| valeur pH | non déterminé | | | | |
| point d'ébullition | non déterminé | | | | |



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 20.04.2017

modifié 03.04.2017 (F) Version 8.6

Fast-Bond

| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|---|-------------------------|-------------|---|---------|--|
| Point de fusion | non déterminé | | | | |
| Point d'éclair | non déterminé | | | | |
| Vitesse d'évaporation | non déterminé | | | | |
| Inflammation (à l'état solide) | non déterminé | | | | |
| Inflammation (à l'état gazeux) | non déterminé | | | | |
| Température d'inflammation | non applicable | | | | |
| Température d'auto-inflammation | non déterminé | | | | |
| Limite inférieure d'explosibilité | non déterminé | | | | |
| Limite supérieure d'explosibilité | non déterminé | | | | |
| Pression de vapeur | non déterminé | | | | |
| Densité relative | 1,475 g/cm ³ | 20 °C | | | |
| Densité de vapeur | non déterminé | | | | |
| Solubilité dans l'eau | | | | | pratiquement insoluble |
| Solubilité dans un autre produit | | | | | Soluble dans la plupart des solvants organiques. |
| Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W) | non déterminé | | | | |
| Température de décomposition | non déterminé | | | | |
| Viscosité (dynamique) | non déterminé | | | | |
| Viscosité (cinématique) | non déterminé | | | | |
| Propriétés comburantes aucune | | | | | |
| Propriétés explosives aucune | | | | | |
| 9.2. Autres informations Aucune information disponible. | | | | | |

! SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

! Substances à éviter

Air, humide

Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux

gaz nitreux

oxyde et dioxyde de carbone

chlorure d'hydrogène (HCl)

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

| | Valeur/Evaluation | Espèces | Méthode | Remarque |
|--|--|---------|---------|----------------|
| DL50 aiguë par ingestion | > 10000 mg/kg | rat | | CAS: 9016-87-9 |
| DL50 aiguë par contact avec la peau | > 5000 mg/kg | lapin | | CAS: 9016-87-9 |
| CL50 aiguë par inhalation | 10 - 20 mg/l (4 h) | rat | | CAS: 9016-87-9 |
| Irritation de la peau | Faiblement irritant - marquage non obligatoire. | | | |
| Irritation des yeux | Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire. | | | |
| Sensibilisation de la peau | sensibilisant | | | |
| Sensibilisation des voies respiratoires | sensibilisant | | | |

Toxicité subaiguë - Cancérigène

| Valeur | Espèces | Méthode | Evaluation |
|------------------------------|--------------|---------|---|
| Toxicité subchronique | | | aucune |
| Mutagène | | | Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro. |
| Tératogène | | | D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction. |
| Cancérigène | | | Des données sont disponibles sur un effet cancérogène possible, d'après des essais sur animaux. |
| | Carc. Cat. 3 | | |

Contrôles toxicologiques (informations diverses)

les essais sur l'animal laissent supposer que le produit peut causer le cancer

Constatations empiriques

Peut provoquer une sensibilisation par inhalation.

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

Des réactions d'allergie sont possibles.

Le contact prolongé des vapeurs avec la peau peut provoquer une irritation cutanée ou une sensibilisation

! Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.

D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

| Valeur | Espèces | Méthode | Evaluation |
|---|--------------|----------|----------------|
| Poisson CL 50 > 1000 mg/l (96 h) | Poisson | | CAS: 9016-87-9 |
| Bactéries CE 50 > 100 mg/l | boue activée | OCDE 209 | CAS: 9016-87-9 |

12.2. Persistance et dégradabilité

| Taux d'élimination | Méthode d'analyse | Méthode | Evaluation |
|--------------------------------|-------------------|------------|-------------------------------|
| Biodégradabilité < 60 % | | OCDE 302 C | N'est pas dégradé facilement. |
| CAS: 9016-87-9 | | | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.
Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.
L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

! SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| Code déchets | Nom du déchet |
|--------------|---|
| 08 04 09* | déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses |
| 15 01 10* | emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus |

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

! Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Eliminer comme déchet dangereux.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer les déchets en conformité avec les réglementations locales en vigueur.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Remarques générales

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

SECTION 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | IMDG | IATA-DGR |
|---|---------|------|----------|
| 14.1. Numéro ONU | - | - | - |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | - | - | - |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | - | - | - |
| 14.4. Groupe d'emballage | - | - | - |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | - | - | - |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0,9 %

(composants organiques volatils)

Valeur COV 13,2 g/L

(composants organiques volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

! SECTION 16: Autres informations

! Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.5

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie ...